



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MOTION

Luxembourg, le 19 juin 2019

Dépôt : Marco Schank

Groupe politique CSV

La Chambre des Député-e-s :

- Rappelant que le gouvernement du Luxembourg a signé en juillet 2007 la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, faite à New York le 13 décembre 2006 et le Protocole y relatif fait à New York à la même date ;
- Sachant que la Convention sur les droits des personnes handicapées a comme mission d'adapter les droits fondamentaux existants aux besoins des personnes handicapées, de promouvoir et de protéger les droits et la dignité de ces personnes ;
- Notant que cette Convention a été transposée dans la loi du 28 juillet 2011 ;
- Constatant qu'en matière du transport, les personnes handicapées font toujours face à de nombreuses discriminations pour la gestion de leur quotidien ;
- Sachant que le service de transport payant « ADAPTO » offre un maximum de 15 courses par mois pendant des horaires limités (7 :00 -22 :00 en semaine) ;
- Constatant que le transport public sera gratuit sur le territoire du Luxembourg à partir de mars 2020 ;
- Sachant que le transport public n'est pas à 100% accessible pour toutes les personnes avec un handicap ;
- Notant aussi que l'asbl *Info-Handicap* propose la mise en place d'un système qui centralise et gère l'ADAPTO ce qui aura en plus l'avantage de réduire fortement les coûts ;
- Souhaitant garantir une réelle égalité de traitement à tous les résidents du Luxembourg ;



Invite le gouvernement :

- A rendre le service de transport ADAPTO gratuit à partir de mars 2020 pour des personnes ayant un handicap.

R. SCHANK